



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 59567

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des kinésithérapeutes non voyants, qui sont aujourd'hui plus de 2 000. Pour les besoins de leur activité, ces kinésithérapeutes doivent disposer d'un équipement informatique spécifique à leur profession, tout comme leurs confrères ne souffrant pas de ce handicap. Or il n'existe pas, à ce jour, d'équipements spécifiques pour les non voyants, rendant ainsi extrêmement difficile l'utilisation de ces équipements au quotidien pour ces derniers. Il lui demande, en conséquence, si elle prévoit de remédier à cette difficulté en proposant un matériel adapté aux kinésithérapeutes non voyants.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59567

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9184

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)